

24^{ème} Rallye National du Suran

(Compétition à Participation Étrangère Autorisée)

21 et 22 septembre 2018

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2019

Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes 2018



Règlement Particulier Sportif

Rallye National

(Complète le règlement standard des rallyes)

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Mercredi 1 ^{er} août 2018
Ouverture des engagements :	Mercredi 1 ^{er} août 2018
Clôture des engagements :	Lundi 10 septembre 2018
Parution du roadbook :	Samedi 15 septembre 2018
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 15 septembre de 9h00 à 19h00 Dimanche 16 septembre de 9h00 à 13h00 Vendredi 21 septembre de 9h00 à 13h00
Vérifications des documents et des voitures	Vendredi 21 septembre 10h00 à 17h15 FOIRAIL Saint-Denis-les Bourg
Heure de mise en place du parc de départ 1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 21 septembre 10h30 FOIRAIL St-Denis-les Bourg Vendredi 21 septembre 16h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Briefing voitures encadrement	Vendredi 21 septembre 17H15 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 21 septembre 18h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 21 septembre 18h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Briefing des Pilotes	Vendredi 21 septembre écrit et donné aux vérifications administratives
Départ première étape	Vendredi 21 septembre 19h00
Arrivée 1 ^{ère} étape	Vendredi 21 septembre 21h29 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des résultats partiels 1 ^{ère} étape et Ordre et heures de départ de la 2 ^e étape	Samedi 22 septembre 0h00
Départ deuxième étape	Samedi 22 septembre 8h30
Arrivée finale	Samedi 22 septembre 19H45 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Vérification finale	Samedi 22 septembre Europe Garage, Av A. Mercier, 01000 Bourg-en Bresse
Publication des résultats du rallye	Samedi 22 septembre 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent FOIRAIL Saint-Denis-les Bourg
Remise des prix	Samedi 22 septembre podium du Rallye FOIRAIL Saint-Denis-les Bourg

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile BRESSE BUGEY organise le 24ème Rallye National du Suran en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **FFSA N° 158 en date du 17 juillet 2018**.

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le permis d'organisation numéro **N° 20 en date du 4 juillet 2018**.

Comité d'Organisation

Président : Dominique TRABLY Licence n° 32047

Membres : Nicolas ROUX, Michel MARCHAND, Bernard BARBET, Frédéric MICHAUD-MAILLET, Lucie FILLAT, Gregory REVERDY, Christine LEAO, Marinette LE BAIL, Franck MORNAY, Marie-Pierre FEUILLET, Christian GUITTET. Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye : Société AB6NET, 1250 avenue de Trévoux 01000 Saint Denis les Bourg

Téléphone : 04 74 45 36 56 Fax : 04 74 45 09 92

Permanence du Rallye : Société AB6NET, 1250 avenue de Trévoux 01000 Saint Denis les Bourg

Du 1er août 2018 au 19 septembre 2018 du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

contact@rallyedusuran.com Site web: www.rallyedusuran.com

Affichage officiel : Parc du Foirail 200 RUE MONTBELIARDE 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Organisateur technique

Dominique TRABLY licence n° 32047 ASA Bresse-Bugey

1.1P. OFFICIELS

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

Directeur de Course	HERITIER	Thierry	1713
Observateur Ligue	FRISON	Réjean	165797
Autorité	TRABLY	Dominique	32047
Directeur de Course Délégué Autorité	BERERD	Jean-Paul	14166
Directeur de Course délégué PARC	VERRIERE	Laurent	
Directeur de Course délégué GRAND CORENT	BUISSON	François	162483
Directeur de Course délégué CHAVANNES	BERTRAND	Jacky	14532
Directeur de Course délégué LES CONCHES			
Directeur de Course délégué SO CLUB	MICHON	Elie	4766
Directeur de Course délégué SO CLUB AdJ Sta	CADIER	Denis	184135
Directeur d'épreuve So Club	BENOIT	Laurent	46771
Directeur d'épreuve So Club Adjoint	VINCENT-GENOT	Stephane	24887
Directeur d'épreuve Chavannes	LAFOND	Pascal	227446
Directeur d'épreuve Chavannes Adjoint	VIOLET	Benoit	207574
Directeur d'épreuve INTER Chavannes	JORDAN	Aurélien	41668
Directeur d'épreuve Les Conches	LUSSIANA	Maxime	233332
Directeur d'épreuve Les Conches Adjoint	VERNET	Daniel	147321
Directeur d'épreuve Grand Corent	DESHAYES	Jean Luc	61305
Directeur d'épreuve Grand Corent Adjoint	DESHAYES	Catherine	220855
Directeur de Course délégué au Rallye 2	POTHEAU	Michel	115790

TRICOLORE PILOTE	BROSSARD	Lydie	170112
TRICOLORE DC	BROSSARD	Jean Paul	4763

CHRONOMETRAGE	MALGRAS	LUC	44257
AFFICHAGE TEMPS	RODRIGUEZ	Séverine	216713
RADIO	LVMC		

Info Sono 1	MERMET	Gilbert	34846
Info Sono 1	GIVAUDAN	Corinne	116707
Véhicule 000 Pilote	MEY	Jean Luc	140695
Véhicule 000 Copilote	MATTER	Irène	158948
Véhicule 00 Pilote	POTHEAU	Michel	115790
Véhicule 00 Copilote	POTHEAU	Joëlle	115791
Véhicule 0 Pilote	RIGOLLET	Christian	45150
Véhicule 0 Copilote	RIGOLLET	William	39950

Balai	AMBRE	Claude	191006
Balai	BOURGUIGNON	Bernard	22919

Relation Concurrents	TRAMONT	Emilie	179234
Relation Concurrents	PERRIN	Nathalie	1716
Président Collège	SIMON	Gérard	12017
Collège	FAURE	Marie Noëlle	20376
Collège secrétaire	FEUILLET	Marie Pierre	158060
Juge de faits 1	VERRIERE	Fernand	6123
Juge de faits 2	MOREL	Georges	11762
Juge de faits 2	LAUDET	Jean-Louis	6195
Relation Presse	AUGEY	Alexis	183986
Relation Presse	FARCY	Aurélien	230946
SPEAKER	GAVARD	Philippe	173941

Commissaire Technique Resp	CAPPELLETTI	Olivier	134399
Commissaire Technique	MARTIN	Yannick	138098
Commissaire Technique	RANCON	Jean Marc	14085
Commissaire Technique	JOUVHOMME	Gérard	51582
Commissaire Technique	RACHEX	Christian	44181
Commissaire Technique	LEGRAND	Jean-Paul	3935
Chronométrateur Départ ES So Club	COLOMB	Pierre-Alain	153833
Chronométrateur Départ ES So Club Adjoint	TYSSANDIER	Sandrine	188581
Chronométrateur Arrivée ES Grand Corent	GAGNAIRE / MORILLON	Frederika	200376
Chronométrateur Arrivée ES So Club Adjoint	CHARBONNIER / THEVENET	Bruno	220856
Chronométrateur Départ ES Chavannes	DUBOIS	Jean-Marc	132280
Chronométrateur Départ ES Chavannes Adjoint	DUFRENNE	Marina	233097
Chronométrateur Arrivée ES Chavannes	BONNET	Carmen	7787
Chronométrateur Arrivée ES Chavannes Adjoint	BONNET	Regis	7791
Chronométrateur Départ ES Les Conches	PIETROBELLI	Jean	11218
Chronométrateur Départ ES Les Conches Adjoint	CALAIS	Dominique	1712
Chronométrateur Arrivée ES les Conches	PLANEIX	Jean-Claude	18347
Chronométrateur Arrivée ES Les Conches Adjoint	DUMONT	Michel	231789
Chronométrateur Arrivée ES Grand Corent	FOURNET	Hervé	204746
Chronométrateur Départ ES Grand Corent Adjoint			
Chronométrateur Arrivée ES Grand Corent	GAGNAIRE	Yvan	27680
Chronométrateur Arrivée ES Grand Corent Adjoint	CHARBONNIER	Isabelle	194224

Nombre de postes de commissaires : 43 postes (CH et Point Stop compris)

Nombre d'extincteurs par poste : 1 au minimum

Nombre de commissaires : 86

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 5 ambulances

1.2P. ELIGIBILITE

Le 24ème **Rallye du Suran** compte pour la coupe de France 2019 coefficient 3, le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés (dont l'ASA Bresse-Bugey aura reçu la demande d'engagement complète accompagnée des droits d'engagement) pourra être consultée sur le site Internet du rallye du Suran, dès la date d'ouverture des engagements, le mercredi 1^{er} août 2018, à l'adresse suivante :

www.rallyedusuran.com

Elle permettra de prendre connaissance de la confirmation d'engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

Pour les vérifications administratives : **vendredi 21 septembre 2018 de 10h00 à 17h00**

Pour les vérifications techniques : **vendredi 21 septembre 2018 de 10h15 à 17h15**

au FOIRAIL, 200 RUE MONTBELIARDE 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes :

- jusqu'à 30' de retard : 15 € - heure supplémentaires : 15 €.

Par ailleurs, tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation aux vérifications techniques donnera lieu à pénalisation.

Les vérifications finales auront lieu au Garage EUROPE GARAGE, Avenue Amédée Mercier, 01000 Bourg-en-Bresse. Tel. : 04 74 23 31 12. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1.1. Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

2.1.2. Les véhicules autres que les voitures de course et de l'organisation, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURENTE ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.2P. Toute personne qui désire participer au RALLYE NATIONAL DU SURAN doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant Lundi 10 septembre 2018 accompagnée du règlement des droits d'engagement à :

ASA Bresse-Bugey, AB6NET 1250 avenue de Trévoux 01000 Saint Denis les Bourg

**Le formulaire d'engagement est à remplir sur le site internet du rallye
www.rallyedusuran.com**

**Le paiement des droits d'inscription qui se fera en ligne officialisera immédiatement
l'engagement du concurrent**

3.3P. Le nombre des engagés est fixé à 180 Voitures maximum

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passées ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais et accompagnées des droits d'engagement.

3.4P. Les droits d'engagement sont fixés :

Equipage licenciés FFSA ou étrangers

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 600 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1.200 €

Equipage 100% ASA Bresse Bugey :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 560 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1.120 €

Remboursement des droits d'engagement en cas de non-participation.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour **des raisons de force majeure**, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur **par lettre recommandée** ou **qu'elle soit déposée via le formulaire de contact prévu à cet effet se trouvant sur le site internet du rallye.**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues du lundi 10 septembre au dimanche 16 septembre minuit
- de 50% pour les demandes reçues du lundi 17 septembre au jeudi 22 septembre minuit
- Au-delà de cette date, l'organisateur se réserve le droit de conserver la totalité des droits d'engagement, si la non-participation au rallye n'est pas justifiée ou n'est pas parvenue via le formulaire de contact du site internet.

3.5P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Le paiement pourra se faire en ligne sur le site internet du rallye
et confirmera immédiatement l'engagement du concurrent**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard de la FFSA

4.2P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2-2P. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes nationaux

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement **interdit**, qu'il s'agisse **de chauffe** des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison, **nombreux contrôles seront effectués.**

Pénalités : 1ère infraction 1 minute de pénalité
 2ème infraction exclusion

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance (avec CH) au FOIRAIL, Saint-Denis-les-Bourg.

Les plaques ou autocollant d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

L'entrée des véhicules d'assistance dans le parc d'assistance sera autorisée uniquement aux véhicules possédant un sticker assistance sur le pare-brise. 2 stickers par équipage seront distribués.

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.1. Parcs d'assistance

Les parcs d'assistance seront indiqués dans l'itinéraire du rallye et seront obligatoirement signalés avec un Contrôle Horaire d'entrée et un Contrôle Horaire de sortie.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
Un contrôle des extincteurs sera effectué par un professionnel lors des vérifications techniques.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de tous les véhicules d'assistance présents dans le Parc d'Assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- Il est précisé que le piquetage est interdit.

**Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1P. Identification des voitures

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. *L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2016.*

Caméra et appareils de prises de vue

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect : Avant le départ du rallye : mise en conformité.
Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont
EUROPE GARAGE – STREICHENBERGER - AIN JURA EXPERTISE – MAN BRESSE – AB6NET – SO CLUB –
La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du SURAN représente un parcours de 366.7 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 135.1 km

Les épreuves spéciales sont :

Première étape – 3 ES

ES 1 = NIVIGNE - AROMAS (7.7 kms).

ES 2 = DROM – MONT-JULY (7.2 kms).

ES 3 = FLEYRIAT - VIRIAT (1,6 kms)

Deuxième étape – 10 ES

ES 4 / 8 / 12 = NIVIGNE - AROMAS - LAVILLAT (20,2 kms).

ES 5 / 9 / 13 = GRAND CORENT (9.6 kms)

ES 6 / 10 = VALUISANT – LES CONCHES (13 kms).

ES 7 / 11 = FLEYRIAT - VIRIAT (1,6 kms)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. 3 passages maximum par ES

3 passages uniquement pour les versions longues + courtes de Chavannes

6.2.2 Véhicules :

- Véhicules de série
- Pneus de série homologués route
- Autocollant avec mention « Reconnaissance » et n° de course

Remise des Road Book – carnet d'itinéraire

OBLIGATOIRE : La remise du Numéro de reconnaissance, des additifs et de l'horaire de convocation aux vérifications administratives se fera le samedi 15 septembre **à partir de 9h00 et pas avant !!!**

AUBERGE DU PONT, 01250 Simandre / Suran

Et uniquement le Samedi matin LES 3 BOUCHONS, 01250 Nivigne et Suran

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Samedi 15 septembre 2018, de 9h00 à 19h00.
- Dimanche 16 septembre 2018 de 9h00 à 13h00
- Vendredi 21 septembre 2018 de 9h00 à 13h00

Attention ! Reconnaissances interdites sur la spéciale des CONCHES le dimanche 16 septembre.

3 passages par spéciale autorisés au maximum

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PRENDRE LES SPECIALES A L'ENVERS
ET DE FAIRE DEMI-TOUR DANS LES SPECIALES.**

ATTENTION : certaines cordes pendant les reconnaissances seront matérialisées par de la rubalise.

6.2.7P. Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas : Départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions

- 1ère infraction, selon la gravité 1 mn à 3 mn, ou départ refusé, ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.
- 2ème infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné. Les trois pénalités sont cumulées. Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.3P - Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard de la FFSA. Il sera affecté à chaque équipage un carnet d'infractions

6.4P Circulation

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

CH, ES, Parcs fermés, Regroupements : conformes au règlement standard de la FFSA.

Les dépanneuses seront utilisées **uniquement** dans le seul but de libérer la route si celle-ci est **totale**ment obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas, l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci.

7.1P DEPART

L'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route = Chasuble Orange marquée Commissaire
- Chef de poste ES = Chasuble orange marquée Chef de Poste
- Chargés des Relations avec les Concurrents : Chasuble rouge marquée Relations Concurrents

- Commissaires Techniques = Chasuble noire marquée Commissaire technique
- Médecin = Chasuble blanche marquée Médecin
- Médias = Chasuble vert marqué Médias

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes : avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ; avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'Étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcé, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le Collège des Commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les prix sont cumulables

	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
Scratch	+ 1 engagement 2019	+ 1/2 engagement 2019	+ 1/4 engagement 2019
Groupe + 6 partants	300 €	150 €	100 €
Classe de 1 à 7 partants	300 € + 1/2 engagement 2019		
Classe de 8 à 16 partants	300 € + 1/2 engagement 2019	200 € + 1/4 engagement 2019	
+ de 17 partants	300 € + 1/2 engagement 2019	200 € + 1/4 engagement 2019	100 € + 1/8 engagement 2019
Féminin	300 € + 1/2 engagement 2019		

2 coupes par équipage classé.

Les remises sur les engagements 2019 des classes ne sont pas cumulable avec les remises au scratch.

- Les classes WRC-A8W-FA8W sont confondues
- Les classes A8-FA8 sont confondues
- Les classes A7S-A7K-FA7K sont confondues
- Les classes FA7-A7 sont confondues
- Les classes A6-A6K-FA6K-FA6 sont confondues
- Les classes A5-A5K-FA5K-FA5 sont confondues
- Les classes R1A et R1B sont confondues (CLASSE R1)
- Les classes R2B et R2C sont confondues (CLASSE R2)
- Les classes R3C et R3D et R3T sont confondues (CLASSE R3)

24^{ème} Rallye National du Suran

Etape 1							Vendredi 21 septembre 2018	
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps			
ES		Distance	Distance	Distance	imparti	1 ^{ère} voit		
Départ Etape 1					Lever du soleil 07h23			
CH 0	Parc Fermé Foirail St Denis les Bourg					19:00		
CH 0A	Podium Foirail St Denis les Bourg					19:00		
	Service Entrée Foirail St Denis les Bourg		0	0	0	19:00		
Service A Foirail		0,00	0	0,00	0:15			
1	Prochain Refuel	16,50	65,10	82,60				
CH 0B	Service Sortie Foirail St Denis les Bourg		0	0		19:15		
CH 1	Nivigne et Suran		26,30	26,30	00:35	19:50		
ES 1	Nivigne - Aromas	7,70			00:03	19:53		
CH 2	Montée des Vignes		18,20	50,80	00:40	20:33		
ES 2	Drom - Mont July	7,20			00:03	20:36		
CH 3	Chemin de Lavoies 100 m après X		14,80	72,80	00:35	21:11		
ES 3	So Club	1,60			00:03	21:14		
CH3A	Parc Fermé Foirail St Denis les Bourg		6,80	81,20	00:15	21:29		
Total Etape 1		16,50	65,10	82,60		21,00%		
					Coucher du soleil 19h39			
Etape 2							Samedi 22 septembre 2018	
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps			
ES		Distance	Distance	Distance	imparti	1 ^{ère} voit		
Départ Etape 2					Lever du soleil 07h24			
CH 3B	Parc Fermé Foirail St Denis les Bourg					8:30		
CH 3C	Podium Foirail St Denis les Bourg					8:30		
	Service Entrée Foirail St Denis les Bourg		0	0	0	8:30		
Service B Foirail		0,00	0	0,00	00:40			
2	Prochain Refuel	42,80	53,20	96,00				
CH 3D	Service Sortie Foirail St Denis les Bourg		0	0		9:10		
CH 4	Germagnat sur C202 100 m après X D86		29,90	29,90	00:40	9:50		
ES 4	Chavannes - Aromas - Lavillat	20,20			00:03	9:53		
CH 4A	Entrée Parc autographes		3,60	53,70	00:25	10:18		
CH 4B	Sortie Parc autographes				00:15	10:33		
CH 5	Sur D59b		0,50		00:05	10:38		
ES 5	Grand Corent	9,60			00:03	10:41		
CH 6	Valuisant sur Chemin de Corneloup		1,60	64,90	00:20	11:01		
ES 6	Les Conches	13,00			00:03	11:04		
CH 6A	Regroupement entrée Foirail		18,10	96,00	00:40	11:44		
REGROUPEMENT								
CH 6B -6C	Regroupement Sortie - Service Entrée				01:30	13:14		
Service C Foirail		42,80	53,20	96,00	00:40			
3	Prochain Refuel	44,40	53,80	194,20				
CH 6D	Service sortie		0	0	0	13:54		
CH 7	Chemin de Lavoies 100 m après X		3,30	99,30	00:10	14:04		
ES 7	SO CLUB	1,60			00:03	14:07		
CH 8	Germagnat sur C202 100 m après X D86		26,70	127,60	00:40	14:47		
ES 8	Chavannes - Aromas - Lavillat	20,20			00:03	14:50		
CH 9	Sur D59b		4,10	151,90	00:30	15:20		
ES 9	Grand Corent	9,60			00:03	15:23		
CH 10	Valuisant sur Chemin de Corneloup		1,60	163,10	00:20	15:43		
ES 10	Les Conches	13,00			00:03	15:46		
CH 10A	Regroupement Foirail St Denis les Bourg		18,10	194,20	00:40	16:26		
REGROUPEMENT								
CH 10B10C	Regroupement Sortie - Service Entrée				00:30	16:56		
Service C Foirail		44,40	53,80	194,20	00:40			
4	Prochain Refuel	31,40	58,50	284,10				
CH 10D	Service sortie		0	0	0	17:36		
CH 11	Chemin de Lavoies 100 m après X		3,30	197,50	00:10	17:46		
ES 11	SO CLUB	1,60			00:03	17:49		
CH 12	Germagnat sur C202 100 m après X D86		26,70	225,80	00:40	18:29		
ES 12	Chavannes - Aromas - Lavillat	20,20			00:03	18:32		
CH 13	Sur D59b		4,10	250,10	00:30	19:02		
ES 13	Grand Corent	9,60			00:03	19:05		
CH 13A	Podium Foirail St Denis les Bourg		24,40	284,10	00:40	19:45		
Total Etape 2		118,60	111,70	284,10		81,00%		
					Coucher du soleil 19h37			

Section 1

Section 2

Section 3

Section 4